

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

On ne peut commencer cette première chronique sans rappeler très brièvement les caractéristiques économiques fondamentales des trois pays nord-africains.

Au seuil de l'année 1963, la population globale est de l'ordre de 27 millions d'habitants composée, en gros, de 25 millions et demi de Musulmans, de 200 000 Israélites tunisiens et marocains et de 350 000 Européens. Parmi ceux-ci, les Français sont évidemment les plus nombreux : 160 000 au Maroc, 130 000 en Algérie et seulement 45 000 en Tunisie.

En ce qui concerne la seule population musulmane, on sait que les taux de natalité et de mortalité sont de l'ordre de 45 et 20 pour mille respectivement, ce qui laisse apparaître un excédent de 2,5 % par an (près de 700 000 personnes). Ce taux de croissance démographique est trois à quatre fois plus élevé que celui qui caractérise les pays de l'Europe occidentale. Il est d'ailleurs à peu près certain que la croissance démographique s'accélérera au cours des prochaines décennies pour dépasser 3 %.

La population est jeune, son espérance de vie à la naissance faible (mais croissante au fil du temps); elle est rurale dans la proportion de 60 à 70 %, largement sous-employée ou mal employée, peu qualifiée et très mal encadrée. La propension au travail se trouve réduite en raison de la sous-alimentation des masses rurales, sans compter la partie la plus pauvre des populations urbaines.

Ces pays sont, en tous les sens du terme, « sous-développés » : on peut craindre que la décolonisation ne les voue à la situation peu enviable de pays en état de stagnation; plusieurs années s'écouleront encore avant d'observer les améliorations structurelles conduisant aux voies du développement.

Sans attacher une importance excessive aux chiffres, rappelons que le revenu par tête en milieu musulman ne doit pas dépasser, selon les normes internationales, 500 à 600 F par an; mieux vaudrait d'ailleurs, pour se rapprocher de la réalité, raisonner sur une moyenne d'environ 700 à 800 F par an pour tenir correctement compte des services multiples rendus à soi-même et des prix, relativement bas, des services et des produits alimentaires locaux de première nécessité. Même calculé ainsi, le revenu est très insuffisant pour permettre de dégager une épargne, volontaire ou forcée, minimale pour faciliter le démarrage de ces économies de subsistance. Sans une aide internationale massive, privée ou publique, sous forme de prêts courts et longs ou de dons, en biens, en services ou en monnaie, le système économique est menacé d'un blocage irrémédiable.

Depuis huit ou dix ans, et sauf le cas de l'Algérie où une activité factice s'est manifestée à la faveur (si l'on peut dire !) de la guerre, le revenu global a évolué au rythme approximatif du croît démographique : l'avenir reste sombre si l'on en juge par le déclin des investissements qui, certaines années, ont été inférieurs à l'amortissement normal du capital.

En bref, aucun doute ne subsiste sur l'identité fondamentale des problèmes qui se posent aux trois pays; leur volonté de développement et de progrès social est d'ailleurs également farouche. Mais il se fait que, politiquement, ces pays constituent — pour un temps probablement long — des Etats distincts dont les desseins ne sont pas toujours compatibles. Chaque pays se préoccupe de trouver une solution originale à ses problèmes économiques, ce qui, on l'imagine aisément, ne va pas sans inconvénient.

En Tunisie, un parti unique rassemble la presque totalité des élites et aucune opposition vraiment sérieuse ne s'est manifestée jusqu'ici. En Algérie, le régime du parti également unique ne semble pas s'accompagner d'une totale unité de pensée au plus haut échelon. Au Maroc enfin, le parti gouvernemental est flanqué d'une double et solide opposition de droite et de gauche. En ce qui concerne la doctrine et la politique économiques, les tendances sont peut-être profondément divergentes : le capitalisme interventionniste de type keynésien est volontiers accepté par les collaborateurs du roi Hassan II; en Tunisie, à l'inverse, le capitalisme aujourd'hui édulcoré et très affaibli est à peine toléré dans le cadre de la nouvelle politique planificatrice; en Algérie enfin, où l'équipe gouvernementale adopte le ton révolutionnaire que l'on sait, le régime capitaliste est déjà terrassé.

Autre différence importante à noter : l'Algérie adhère encore à la zone franc alors que les deux anciens protectorats l'ont quittée, au moins *de facto*, ce qui a notamment pour conséquence de rendre difficile, sinon impossible, une politique économique et monétaire harmonisée à l'intérieur d'un éventuel grand espace maghrébin.

Ces diverses raisons sont semble-t-il suffisantes pour nous contraindre à étudier séparément chacun des trois pays.

I. — TUNISIE

Une sécheresse exceptionnelle, la baisse des prix sur les marchés des matières premières et l'affaire de Bizerte expliquent le déclin de l'activité économique en 1961, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques complètes. La situation semble s'être quelque peu redressée en 1962 et s'annonce nettement plus favorable en 1963.

A) Le tableau suivant (n° I) résume la situation agricole de l'année 1961 comparée aux trois années précédentes (les productions sont exprimées en milliers de quintaux ou, pour le vin, en milliers d'hectolitres).

TABLEAU I
Principales productions agricoles

Produit	1958	1959	1960	1961
Blé dur	4 143	4 187	3 600	1 705
Blé tendre	1 243	1 057	790	424
Orge	2 817	2 363	1 360	504
Dattes	460	760	485	478
Agrumes	730	865	780	955
Autres fruits	830	1 000	734	686
Huile d'olive	1 200	435	1 250	320
Vin	1 950	1 650	1 451	1 451

B) Si, comme nous l'avons déjà dit, l'industrie extractive a poursuivi son lent déclin (la Tunisie est mal placée à l'heure actuelle à la suite de diverses découvertes de minerais plus riches dans d'autres pays africains), l'industrie dans son ensemble connaît un vigoureux développement : dans ce domaine, le rôle de l'Etat est essentiel.

Le tableau II fournit les résultats principaux.

TABLEAU II
Valeur de la production industrielle en milliers de dinars

	1959	1960	1961
Industries extractives traditionnelles (fer, plomb, zinc, phosphates)	10 044	9 309	8 227
Recherches et transport de pétrole	2	1 843	8 970
Industries alimentaires	23 307	28 900	35 015
Industries du bois et du papier	2 068	2 132	2 106
Tabac	9 441	10 769	10 610
Industries du cuir	151	458	458
Industries chimiques	6 064	5 978	5 529
Huileries de grignons, savonneries	2 211	2 199	3 433
Autres industries	13 098	15 077	15 042
Transports	9 605	11 546	10 845
Totaux généraux	75 991	88 231	100 235

Dans l'ensemble, les comptes économiques de la Tunisie pour l'année 1961 font apparaître une diminution du produit intérieur brut par rapport à l'année précédente : 290,1 millions de dinars en 1960 contre 279,5 en 1961 (à prix constants). C'est dire, sous forme chiffrée, l'importance encore grande de l'agriculture dans l'économie du pays. Le fait est encore plus évident sur le plan des relations économiques internationales : une mauvaise récolte contraint la nation à se ravitailler à l'étranger et réduit, dans le même temps, les surplus exportables. Aussi ne peut-on s'étonner de constater que le déficit de la balance commerciale, pratiquement nul en 1958 et très faible en

1959 (bonnes années agricoles), atteint presque 30 millions de dinars en 1960, 42 millions en 1961 et encore 42 millions en 1961, soit 15 % du produit global brut !

C) Comme le signale le *Rapport* de la Banque Centrale de Tunisie pour l'année 1961, les événements de juillet (Bizerte) ont « accéléré le processus de décolonisation qui s'effectuait progressivement depuis 1956. Cette accélération a provoqué des perturbations dans les circuits habituels monétaires et financiers ». Sélectionnons quelques faits significatifs.

Les investissements sociétaires financés sur épargne privée intérieure ont marqué un certain recul : 8,1 millions de dinars en 1960 contre seulement 7,3 millions en 1961. De leur côté, les investissements privés étrangers étaient de 10,3 millions en 1960 et n'ont atteint que la moitié de cette somme, déjà médiocre, l'année suivante.

Sur le plan plus particulier des relations économiques franco-tunisiennes, on constate aisément (tableau III) que les liens se sont encore relâchés, pendant que les Etats-Unis ont sensiblement accru leur influence.

TABLEAU III

Répartition géographique de l'ensemble des recettes et des dépenses de la Tunisie (en pourcentages)

	Année 1960		Année 1961	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
France	61,86	62,31	55,55	58,10
Zone dollar	4,37	11,90	9,74	16,56
Autres pays	33,77	25,79	34,71	25,34

Au total, la médiocre année 1961 ne laissera pas un grand souvenir; elle peut seulement être considérée comme une « année charnière » au cours de laquelle ont été élaborées les perspectives décennales de développement (1962-1971). Comme le signale une brochure du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances (*L'Economie de la Tunisie en chiffres - 1961*), cette année marque la volonté du Gouvernement tunisien de sortir le pays du sous-développement au moyen d'une politique économique planifiée, coordonnée et efficiente ».

Il vaut déjà la peine de comparer les prévisions de très courte période établies en cours d'année aux résultats effectivement obtenus (tableau IV). On observera que, si les écarts sont négligeables pour le produit intérieur brut et le montant des apports nets extérieurs (dons et prêts longs), il n'en est pas de même pour l'épargne interne et l'investissement : ces deux quantités globales stratégiques restent notoirement insuffisantes, ce qui ne doit pas manquer d'inquiéter les Pouvoirs publics.

Terminons sur une note plus optimiste : à n'en pas douter, et bien que nous ne disposions pas encore de données complètes, l'année 1962 a été nettement meilleure que la précédente. La récolte céréalière, encore inférieure à la moyenne, dépasse de 20 % celle de 1961, la campagne oléicole a

TABLEAU IV
*Comparaison des comptes économiques provisionnels et rétrospectifs
pour l'année 1961 (millions de dinars - 1957)*

Quantités globales caractéristiques		Comptes prévi- sionnels (1)	Comptes rétros- pectifs (2)	Ecart	
				absolus	relatifs
				(3) = (2) - (1)	(4) = (3) : (1)
a	Produit intérieur brut	271	279,5	+ 8,5	+ 3,1 %
b	Consommation	252	278,5	+ 26,5	+ 10,5 %
c = a - b	Epargne interne	19	1	- 18	- 94,7 %
d	Apports extérieurs nets (dons et prêts longs)	45,2	45,5	+ 0,3	+ 0,7 %
e	Prélèvement sur le por- tefeuille "devises" de la Banque Centrale	0	6,5	+ 6,5	
f = a + d + e	Disponibilités totales nettes pour l'économie interne	316,2	332,5	+ 16,3	+ 5,1 %
g = c + d + e = f - b = h + i	Investissements bruts dont :	64,2	53,0	- 11,2	- 17,4 %
h	Amortissements	16,5	16,5	0	0
i	Invest. nets	47,7	36,5	- 11,2	- 23,5 %

donné quelque 450 000 quintaux (+ 45 %), la production de vin a augmenté de 200 000 hectolitres, l'activité minière est en progrès et la production industrielle poursuit sa croissance régulière. Aussi est-il possible que les objectifs du plan aient été atteints.

II. — MAROC

Le Maroc traverse lui aussi des années difficiles : d'abord parce que les récoltes sont, malgré le redressement réalisé en 1962, restées inférieures à la moyenne; ensuite et surtout parce que la décolonisation politique a entraîné un reflux considérable des capitaux français.

A) Les campagnes agricoles sont nettement médiocres depuis 1959 : la part du revenu agricole brut dans la production intérieure brute globale (elle-même stagnante) passe de 36 % en 1958 à 31 % en 1959, 30 % en 1960 et seulement 25 % en 1961. La mauvaise récolte de 1960 est imputable aux pluies tardives qui se sont abattues sur le pays au milieu de l'année tandis que la sécheresse affectait, comme en Tunisie, la plupart des cultures en 1961. Le tableau V rassemble les principales données chiffrées.

TABLEAU V
Evolution des récoltes de céréales (milliers de quintaux)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962
Blé dur	9 664	7 190	7 400	4 456	9 321
Blé tendre	3 145	2 353	3 200	1 618	3 237
Orge	15 902	11 190	12 600	4 756	11 850
Maïs	3 687	3 947	3 340	1 065	3 291
Riz	237	222	170	120	150
Totaux	32 635	24 902	26 710	12 015	27 849
Indices non pondérés (base 1958)	100	76	82	37	85

L'activité extractive a été dans l'ensemble relativement satisfaisante : sur la base 1958 = 100, les indices successifs sont passés à 108, 114, 119 et 119 au cours des années suivantes (d'autres statistiques font état d'indices un peu différents : 100 en 1958 et 107, 112, 115 et 114) ; la valeur approximative de la production minière, qui tient compte de la baisse des prix, a atteint 770 millions de dirhams en 1961 (1 dirham = 0,98 franc actuel), soit une légère augmentation par rapport à 1960 (750 millions) et surtout 1959 (670 millions).

Dans l'ensemble, l'activité « primaire », gravement perturbée au cours des années récentes, explique les difficultés que rencontre le Maroc sur le plan de ses relations économiques internationales. La balance commerciale a accusé des déficits croissants de 1959 à 1961, déficits qui ne résultent malheureusement pas d'un accroissement sensible des biens d'équipement, mais d'un accroissement des importations (et d'une diminution des exportations) de produits d'alimentation ou, plus généralement, de consommation. Le tableau VI se borne à confronter les valeurs globales des importations et exportations de marchandises depuis 1958.

TABLEAU VI
Evolution du commerce extérieur (en millions de dirhams)

	1958	1959	1960	1961	1962
Importations	1 669	1 448	2 086	2 257	2 150
Exportations	1 450	1 442	1 792	1 731	1 760
Déficit commercial	219	6	294	526	390

B) Le deuxième facteur fondamental de la conjoncture économique marocaine tient à l'insuffisance des investissements. « Elle constituerait, si

elle devait se prolonger, un danger grave pour l'avenir. Elle a eu pour résultat dans l'immédiat de priver le pays d'un élément supplémentaire d'activité économique interne dont il aurait eu le plus grand besoin. Elle explique, pour une part, la faiblesse de l'augmentation des importations nécessaires aux activités productrices, qui est évidemment anormale dans un pays en voie de développement » (*Rapport de la Banque du Maroc, exercice 61*).

Le plan quinquennal 1960-64 que l'on essaie d'appliquer à l'heure actuelle prévoit un investissement brut annuel moyen de l'ordre de 1 600 millions de dirhams (dont 500 millions destinés à l'amortissement du capital national) : il s'agit, selon nous, d'un minimum en-deçà duquel la croissance économique ne pourrait être réalisée qu'à un taux inférieur à celui de la croissance démographique. On constate avec regret que, dans ce domaine, les réalisations sont jusqu'ici très modestes : 905 millions en 1960 et 986 millions en 1961. En d'autres termes, l'investissement *net* a été d'environ 400 millions en 1960 et 480 millions l'année suivante, soit quelque 40 % du montant prévu dans la perspective quinquennale. A ce niveau si bas de la formation nette de capital, on ne peut guère s'attendre à un taux de croissance (du produit intérieur net) supérieur à 2 % par an. *Il est maintenant certain que les objectifs du Plan, et notamment un taux de croissance du produit global de 6,2 % par an, ne seront pas atteints en fin 1964.*

Le *Rapport* de la Banque du Maroc le reconnaît implicitement en estimant, fort justement, que la responsabilité en incombe au secteur privé toujours réticent. En matière d'investissement, « l'année 1961 n'a pas marqué de progrès suffisants. L'Etat a accru ses efforts. Mais cet accroissement a ses limites et l'effort de l'Etat (...) ne peut être d'un volume suffisant pour assurer un développement satisfaisant du pays ».

Faut-il alors envisager une révision déchirante de la politique économique et remplacer le capitalisme par un système collectiviste fondé sur une planification totale ? C'est, on le sait, la voie dans laquelle semblent s'être engagés les Tunisiens et les Algériens. Le Maroc, pour l'instant, veut encore faire confiance à l'initiative privée et souhaite, bien au contraire, se distinguer soigneusement de ses voisins. Citons encore le *Rapport* de la Banque du Maroc.

« A supposer même que l'Etat puisse réunir des ressources beaucoup plus considérables aux fins d'investissements, l'utilisation par l'Etat de ces ressources risquerait fort de n'être ni très aisée, ni très efficace car dans un pays aux virtualités généralement beaucoup plus diverses que massives, l'Etat ne peut, comme le peut la masse des individus, diversifier à l'infini l'inspiration créatrice qui est à la base de l'esprit d'entreprise, et procéder à l'appréciation de risques multiples.

« En fait, l'Etat ne peut utilement assurer que de grandes entreprises qui, pour essentielles qu'elles soient à divers égards, ne sont pas toujours celles qui sont de nature à développer dans les délais les plus rapides l'accroissement du revenu national et l'augmentation de l'emploi de main-d'œuvre.

« Il faut donc admettre comme un fait (...) la nécessité de compter très largement sur le développement de l'initiative et des investissements privés (...) ».

On souhaiterait que cet appel fût entendu. Bornons-nous à constater que les investissements privés sont encore demeurés à un niveau très bas au cours de l'année 1962.

III. — ALGERIE

D'une longue guerre de plus de sept ans, l'Algérie sort littéralement exsangue. Le bilan des pertes humaines et matérielles n'est pas encore dressé : il est certain qu'il se chiffrerait à plusieurs centaines de milliers de morts et blessés, à quelque mille milliards d'anciens francs de destructions immobilières. Même si la reconstruction pouvait être étalée sur dix ans, la charge qu'elle représenterait devrait atteindre *dix pour cent* du produit global annuel ! Bien davantage que pour la Tunisie et le Maroc, l'aide internationale s'avère indispensable.

Sur le plan économique, les années 1961 et 1962 sont principalement caractérisées par le « décrochage » de la population européenne : déjà appréciables en 1961, les départs se précipitent à partir d'avril 1962 ; en un an, l'Algérie a perdu à peu près tous les Européens. En un certain sens, la situation se trouve ainsi « clarifiée » et il n'est pas douteux que de nombreux hommes politiques de la nouvelle République socialiste et populaire en soient satisfaits. Mais dans le même temps, l'Algérie, qui déjà manquait cruellement de cadres, se trouve amputée de très nombreux éléments de valeur. (Il est possible qu'il ne restera pas cent mille Français à la fin de 1963).

Cet exode a eu plusieurs conséquences qu'il nous faut rapidement évoquer.

1) La libre circulation des capitaux entre l'Algérie et la France a permis aux Européens de transférer leurs liquidités : les dépôts bancaires commençaient déjà à diminuer en 1960 et 1961 (tableau VII ; en 1962, on peut estimer à plus de deux milliards de francs actuels la diminution de la masse monétaire. Ce fait explique d'ailleurs les pressions inflationnistes en France, où la masse monétaire s'est accrue à un rythme exceptionnel au cours de l'année dernière.

TABLEAU VII

Evolution de la masse monétaire en Algérie (millions de francs actuels)

(en fin d'année)	1959	1960	1961
Dépôts bancaires	3 330	2 957	2 549
Dépôts aux comptes postaux	591	613	646
Circulation monétaire	2 101	2 317	2 461
Masse monétaire (<i>stricto sensu</i>)	6 022	5 887	5 656
Dépôts dans les caisses d'épargne	737	685	477
Masse monétaire (<i>lato sensu</i>)	6 759	6 572	6 133
Estimation de la masse monétaire (l. s.) à la fin de 1962 ; 4 milliards de francs.			

2) Ce comportement des Européens a, bien entendu, provoqué la récession dans l'industrie, le commerce et la construction d'immeubles : les faillites doublent en 1961, les protêts passent de 13 000 à plus de 15 000, l'industrie du bâtiment (constructions privées) fonctionne, en 1961, à 10 ou 20 % de sa capacité, le rythme des agréments (dans le cadre du plan d'industrialisation) diminue de 80 %, les investissements privés sont réduits à leur plus simple expression.

3) Le commerce extérieur se détériore : d'une part, la baisse de l'activité interne réduit les exportations; d'autre part, les importations de biens de consommation durable fléchissent. Entre 1960 et 1961, les importations passent de 6 à 5 milliards de francs, les exportations de 1,95 à 1,82 milliard; la dégradation s'est poursuivie en 1962 et se chiffre par une réduction nouvelle de quelque 30 à 40 % par rapport à l'année précédente.

4) Mentionnons enfin la situation précaire des finances publiques : dès avant l'exode des Européens, les destructions d'archives opérées par l'O.A.S. avaient facilité les fraudes fiscales. Les paiements d'impôts directs étaient devenus exceptionnels. Aujourd'hui, les Pouvoirs publics s'aperçoivent que les contribuables français, sur qui pesait l'essentiel de la fiscalité directe, ont disparu. On ne s'étonnera pas de constater avec M. Salah Mebroukine, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, que les rentrées fiscales sont inférieures de 40 % aux prévisions.

Cela étant rappelé, on peut se demander avec quelque inquiétude si les élites algériennes parviendront, dans des délais raisonnables, à redresser la situation. A la vérité, tout reste à faire (ou à refaire) : comment assainir les finances publiques et lutter contre l'inflation, accorder à chaque Algérien un niveau minimal de consommation, assurer l'amortissement du capital et dégager une épargne nette notable, réduire le sous-emploi, accroître la production agricole, créer une industrie complexe et surtout former des dizaines de milliers de moniteurs, ingénieurs, professeurs et médecins ? L'idéal serait de tout entreprendre à la fois mais, malheureusement, les problèmes économiques ne peuvent être partiellement résolus qu'après établissement d'une « hiérarchie des priorités ». On comprend aisément les hésitations des Pouvoirs Publics : un code des investissements privés étrangers est promis au moment même où des nationalisations (apparemment sans indemnités) frappent des dizaines d'entreprises; on proclame à l'envi une foi inébranlable dans la (ou mieux : une) doctrine socialiste mais on essaie de rassurer les « petits » capitalistes algériens (l'ambition de tout petit capitaliste n'est-elle pas d'accéder à la catégorie supérieure ? Si ce stimulant disparaît, comment faire accroître les propensions à travailler et à innover ?). On aurait souhaité une ligne politique plus ferme et une moindre ambiguïté de la législation économique nouvelle; peut-être aussi les objectifs devraient-ils revenir à des niveaux moins ambitieux, à la mesure des moyens disponibles. La réforme agraire, la lutte contre les intermédiaires, l'auto-gestion dans les exploitations industrielles et agricoles sont assurément des mesures qui emportent l'adhésion sentimentale des masses et des intellectuels : on veut espérer que cette politique n'ait pas pour conséquence une réduction des taux de croissance.

On ne peut terminer cette brève chronique sans évoquer le problème de l'unification économique du Maghreb. Que la réalisation d'un grand ensemble soit actuellement utopique, on veut bien en convenir. Pour l'instant le particularisme l'emporte : les hommes au pouvoir sont trop différents, leurs plans trop incompatibles pour laisser place à une idéologie unificatrice.

Comme dans l'Europe du XIX^e siècle, les élites politiques réclament des rajustements de frontières : le Maroc revendique Tindouf et la Mauritanie (l'Istiqlal se fondant sur certains droits historiques souhaite même que le Sahara tout entier revienne à la Couronne); la Tunisie, pour sa part, ainsi qu'on l'a observé en juillet 1961, conteste implicitement les droits algériens sur la région d'Edjelé.

Un jour viendra où les Maghrébins prendront conscience de la totale *inactualité* de ces contestations. Ils apprécieront vite les effets bénéfiques de l'Union économique et politique : réduction des frais généraux et des dépenses de prestige (un seul Gouvernement, un Parlement, un corps diplomatique, une armée et une police, une compagnie de navigation, etc...), coordination des investissements industriels, généralisation des expériences-pilotes menées avec succès dans l'agriculture, accroissement du pouvoir contractuel lors des négociations internationales politiques, économiques et financières.

Ces avantages, parmi beaucoup d'autres, finiront-ils par emporter l'adhésion des élites ?

Claude ZARKA (1).

(1) M. Claude BENSOUSSAN, Assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Aix, a bien voulu réunir une importante documentation concernant la conjoncture économique en Algérie et au Maroc. Je le prie de bien vouloir accepter mes plus vifs remerciements.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

La chronique qui précède n'a pas d'autre ambition que de brosser à très grands traits l'évolution économique des trois pays au cours des années 1961 et 1962. Le lecteur est invité à se reporter aux sources suivantes (dont certaines ont servi pour la rédaction de la chronique).

A) *Statistiques et documents officiels*1) *Tunisie.*

— Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances : *Annuaire statistique, Bulletins de statistique et d'études économiques* (trimestriels) et *Bulletins mensuels de statistique*. Voir également les excellentes brochures intitulées *L'économie de la Tunisie en chiffres* (deux fascicules parus à notre connaissance; ils concernent les années 1960 et 1961).

— Secrétariat d'Etat aux affaires culturelles et à l'information : *Perspectives tunisiennes 62-71*, luxueux ouvrage où l'on trouvera notamment les comptes économiques globaux de la Tunisie de 1950 à 1959 et les comptes prospectifs au cours de la prochaine décennie.

— Banque Centrale de Tunisie : cet organisme publie un *Bulletin* bimestriel et un *Rapport annuel* tout à fait remarquable (très bien présenté, clair et objectif). Nous avons utilisé le rapport pour 1961, paru semble-t-il en été 1962.

2) *Algérie.*

— Service de Statistique générale de l'Algérie : *Tableaux de l'économie algérienne*, 1960, 248 pages.

— Administration des douanes : *Le commerce extérieur de l'Algérie en 1961*, Alger, 1962, 135 pages.

— Direction générale du Plan et des études économiques : *La situation générale de l'Algérie au 1^{er} janvier 1963*.

Il existait également des *Bulletins* mensuels et trimestriels de statistiques ainsi que des *Annuaire*s. Nous ne savons pas si ces publications continuent de paraître.

3) *Maroc.*

— Ministère de l'économie nationale et des finances : *Plan quinquennal 1960-64*, 505 pages.

— Service Central de statistiques : *Recensement démographique* (juin 1960).

— Ministère de l'économie nationale : *La situation économique du Maroc*, Rabat, 1961.

— Banque du Maroc : Rapports (annuels) présentés à Sa Majesté le Roi (dernier en date 30 juin 1962, concerne évidemment l'exercice 1961). Moins complets que les rapports de la Banque Centrale de Tunisie; on aurait notamment souhaité trouver des données globales annuelles (produit intérieur, consommation, épargne, investissement, etc.).

B) Ouvrages

Signalons tout particulièrement :

— *L'Algérie de demain*, ouvrage collectif publié sous la direction de François Perroux, Paris, P.U.F., 1962, 263 pages (publication de l'Institut d'étude du développement économique et social - IEDES).

— Pierre CHARLÈS, *La promotion des travailleurs nationaux à l'intérieur des entreprises industrielles des pays en voie de développement* (Paris, librairie de Médicis, et Rabat, éditions La Porte, 1961, 75 pages).

— Daniel HAUET, *La formation professionnelle dans les pays en voie de développement* (mêmes éditeurs, 1961, 168 pages).

Ces deux ouvrages font partie d'une collection publiée sous l'égide du Centre d'Etude du Développement Economique et Social de l'Université de Rabat.

— Moncef GUEN, *La Tunisie indépendante face à son économie*, Paris, P.U.F., 1961, 320 pages (voir notre note bibliographique dans la *Revue économique*, mars 1963, pp. 315-316). Ouvrage inégal (thèse de sciences économiques) où la partie la plus originale est traitée de manière trop succincte.

— A. ASSOULINE, *La planification économique et sociale au Maroc*, Rabat, 1962, 43 pages.

— A. TIANO, *Une expérience de mobilisation du travail au Maroc*, Cahier de l'Institut de Science Economique Appliquée, n° 122, 176 pages, février 1962.

L'économiste lira aussi avec profit la nouvelle édition (1962) du petit livre de J.-L. MÈGE, *Le Maroc*, Paris, P.U.F., collection « Que Sais-je ? ». Voir également, dans la même collection, R. GALLISSOT, *L'économie de l'Afrique du Nord*, 1^{re} édition, 1961.

C) Articles

Parmi les quelques milliers d'articles parus en 1961 et 1962 sur les problèmes économiques nord-africains, retenons ceux que nous avons lus et qui nous ont particulièrement intéressé :

— André NICOLAI, « Tunisie : Fiscalité et développement », paru dans la revue de l'IEDES *Tiers-Monde*, juillet-septembre 1962. Excellent.

— J. PRÉJEAN, Divers articles parus dans la revue marxiste très orthodoxe *Economie et Politique*; voir notamment les numéros de mai et juin 1962. Manichéens.

— P. BAUCHET, « Note relative aux investissements groupés et diffus au Maroc », *Cahier de l'I.S.E.A.*, série F, janvier 1961 (n° 109).

— M. PARODI, « Surpopulation et développement en Afrique du Nord », *Economie et humanisme*, janvier-février 1962.

— *Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille*, livraison de janvier 1962 : « La situation économique du Maroc ».

— J. DUFOURNEL, « Indépendance et coopération en Algérie », *Revue de l'action populaire*, novembre 1962, n° 162, pp. 1064-1072. Très bonne utilisation des statistiques les plus récentes, à la suite de l'exode massif des Européens. Estimation certainement correcte de la fuite des « capitaux » (i.e. des encaisses).

— *Marchés tropicaux*, n° 884, 20 octobre 1962 : « Où en est le Plan de Constantine ? ». Article dépassé par les événements comme tous ceux consacrés à ce sujet qui a fait couler beaucoup d'encre.

— Recommandons la lecture de trois séries d'articles parus dans *Le Monde* au cours du quatrième trimestre de l'année 1962.

— Gilbert MATHIEU, « La relance de l'économie algérienne s'annonce difficile » (à partir du numéro daté du 3 octobre).

— Jean LACOUTURE, « L'Algérie à tâtons » (14, 15, 16 et 17 novembre).

— Michel LEGRIS, « Des Algériens entre deux patries » (à partir du 6 décembre).

— Il faut aussi signaler l'article lucide du Gouverneur de la Banque du Maroc, M. Zeghari « Place et rôle des interventions économiques de l'Etat dans un pays en voie de développement », paru dans la revue belge *Société d'études et d'expansion* (Liège), août-octobre 1962, pp. 588-594.

Nous partageons entièrement le point de vue de l'auteur : l'Etat ne peut pas tout entreprendre et doit laisser une très grande place à l'initiative privée, nationale et étrangère. Citons la conclusion de cet article : « La seule chose qui compte, si l'on est convaincu de la valeur de l'entreprise privée, c'est de ne rien faire qui risque de l'entraver, c'est de faire tout ce qui est possible pour la stimuler et dans ce domaine l'Etat ne peut mieux faire que d'assumer lui-même, dans la mesure où il le peut, la réalisation de centres d'animation de l'activité du pays qui bénéficieront à l'économie tout entière, et d'un développement qui donnera à sa population le goût et l'intérêt de l'entreprise en contribuant à multiplier les débouchés ».

C. Z.